

# MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Article publié dans Bloc-Notes N°282

## L'art en partage, convivialité dans l'entreprise

### ACHAT D'ŒUVRES D'ARTISTES VIVANTS

#### Une législation attractive

Grâce à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, un dispositif a été mis en place pour permettre aux entreprises de faire l'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants, dans un cadre fiscal très attractif.

Cet achat doit s'inscrire dans un compte d'actif immobilisé. Il permet à l'entreprise de déduire de son résultat une somme égale au prix d'acquisition, en étalant cette déduction sur cinq exercices, à raison de 20% par an. Ces sommes sont déductibles dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe. Pour bénéficier de cet avantage fiscal, les œuvres doivent être exposées au public et ne doivent pas être cédées durant les cinq années qui suivent leur acquisition.

**Les collections d'entreprises ? On commence à en parler. À l'origine, souvent la passion d'un dirigeant pour la sculpture, la peinture, voire la vidéo.**

Une passion qui souvent privilégie les expressions artistiques les plus modernes, pour ne dire avant-gardistes. On connaît les initiatives prises par des sociétés comme Cartier ou LVMH. On connaît un peu moins la brillante collection d'art photographique développée par Neufilize Vie ABN Amro, encore moins celle que la société de gestion Olympia avait installée dans ses murs. OFI est aussi sur les rangs.

Nathalie Peaucelle, fondatrice d'Art & Patrimoine Conseil, cabinet conseil en stratégie de mécénat culturel, a rencontré pour l'As Patrimonial, Gérard Bourret, directeur général du Groupe OFI qui nous dévoile son intime motivation.

Après quelques années de retard par rapport aux États-Unis, les entreprises françaises se sont mises à constituer des collections d'art : peinture, photos, sculptures... La loi mécénat du 1<sup>er</sup> août 2003 a également contribué à leur essor. Les plus prestigieuses sont abritées au sein de fondations telles que Cartier, LVMH, Neufilize Vie ABN Amro, Ricard, Colas, Clément...

Dans un contexte de crise économique, la question de la pérennité de celles-ci prend tout son sens. Il s'agit, non seulement d'enrichir et d'entretenir les collections qui représentent un patrimoine pour l'entreprise, mais surtout de les utiliser comme vecteur de communication interne et externe. Les collections sont en effet source de créativité et de convivialité.

Certains dirigeants l'ont bien compris.

### TÉMOIGNAGE

**"L'art, c'est la vie, une sublimation des sens."**

Gérard Bourret, directeur général du Groupe OFI s'est lancé dans cette aventure il y a 18 ans. Aujourd'hui, sa collection réunit 400 pièces essentiellement constituée de peintures et sculptures. Initialement, son intention était d'accompagner les jeunes artistes n'ayant pas de lieu d'exposition. Démarche passionnante pour ce DG, dont l'objectif est aussi de faire partager sa passion à ses collaborateurs. Rencontre avec un mécène atypique qui a le sens du partage.

*Comment vous est venu l'idée de constituer cette collection ?*

Depuis des années, je collectionne les livres présentant les collections de musées à travers le monde et constitué une bibliothèque réunissant près de 700 ouvrages.

Après ma visite de la prestigieuse Collection Barns au Musée d'Orsay, il m'est venu l'idée de constituer une collection au sein de l'entreprise et de partager avec mes collaborateurs mon intérêt pour l'art. Ainsi, depuis 1991, le rez-de-chaussée de nos bureaux est devenu un lieu d'expositions temporaires. À l'issue de chaque événement, nous faisons l'acquisition d'une œuvre et l'artiste nous en offre une en contrepartie de la mise à disposition de nos locaux.

*Cette démarche pouvait surprendre vos salariés. Comment a-t-elle été accueillie ?*

Nous avons mis en place un comité de sélection des artistes en interne. Depuis, les vernissages, organisés plusieurs fois par an, sont devenus un moment convivial en interne au cours desquels les collaborateurs prennent plaisir à se retrouver et à échanger avec les artistes.

*Selon vous, l'art a-t-il apporté une autre vision de l'entreprise aux salariés d'OFI ?*

Mon objectif était d'abord d'accompagner les jeunes artistes. Si en plus cette démarche a permis aux collaborateurs d'OFI de découvrir certains talents, tant mieux. S'ils le souhaitent, ils peuvent également choisir des œuvres dans la collection pour personnaliser leur bureau ou en acheter à titre personnel. Tous les 3 ans, nous éditons un catalogue répertoriant les œuvres acquises et nous l'offrons à chaque salarié. La diffusion reste très limitée à l'externe, car jusqu'à présent, nous n'avons pas cherché à communiquer sur cette collection.

*La crise financière a-t-elle eu un impact sur vos actions de mécénat ?*

Nous n'avons pas délaissé la collection. Elle représente un actif de l'entreprise et fait désormais partie de notre culture interne. Nous avons seulement limité le nombre d'expositions annuelles à 4 au lieu de 6.

*Quels sont vos projets à venir ?*

Nous allons effectuer un inventaire précis de toute la collection et une évaluation des

œuvres. Je vais également étudier la possibilité de l'abriter au sein d'une structure juridique de type "Fondation". Enfin, nous prévoyons d'éditer un important catalogue réunissant les œuvres collectionnées depuis 18 ans. Ce sera pour nous l'occasion de communiquer plus largement auprès de nos clients sur la collection OFI.

Propos recueillis par **Nathalie PEAUCELLE**  
**Art & Patrimoine Conseil / Lyon**

Consultante pour les organisations  
en matière de mécénat culturel.

Conseille les organisations, les entreprises, les associations... sur des projets culturels.

*"faire partager ma passion pour l'art auprès de différents publics particuliers ou professionnels, accompagner la constitution et la gestion d'une collection artistique pour les particuliers et les entreprises, monter des projets de mécénat..."*

AXA : Ex-responsable de clientèle/chargée  
d'affaires en ingénierie patrimoniale, ex-  
responsable Communication.

**Nathalie PEAUCELLE a publié des articles dans**  
**[Bloc-Notes N°246-247-249-252 et 254](#) sur**  
**"La transmission des patrimoines artistiques"**

### LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE EN FRANCE Les 10 chiffres à retenir !

**23%** des entreprises de 20 salariés et plus pratiquent le mécénat, soit près de 30 000 entreprises.

**2,5 milliards** d'euros consacrés au mécénat.

**63%** du budget émane des entreprises de 200 salariés et plus.

**64%** du budget provient du secteur des services.

**73%** des mécènes sont des petites entreprises de 20 à 99 salariés.

**47%** des entreprises agissent dans le domaine de la solidarité avec 32% du budget.

**36%** des entreprises soutiennent la culture avec 39% du budget.

**33%** des entreprises choisissent le mécénat en nature.

**45%** des entreprises de 200 salariés et plus pratiquent le mécénat de compétences.

**54%** des entreprises mécènes déclarent bénéficier de la réduction d'impôt.

*Ce sondage CSA-ADMICAL a été réalisé du 10 au 18 avril 2008 auprès :*

*- d'un échantillon représentatif de 751 entreprises de 20 salariés et plus interrogées par téléphone, constitué selon la méthode des quotas (secteurs d'activité, taille), après stratification par région, - 145 entreprises mécènes ont par ailleurs répondu au même questionnaire par téléphone.*

*Les données ont ensuite été cumulées et pondérées afin de disposer d'un échantillon global représentatif des entreprises de 20 salariés et plus.*